

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 44 (1908)
Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

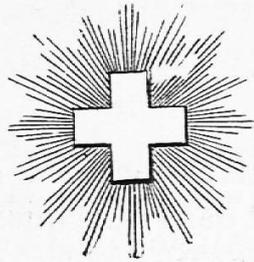
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLIV^{me} ANNÉE

N^o 2.



LAUSANNE

11 janvier 1908.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Soyons justes!* — *Synode scolaire bernois.* — *Chronique scolaire : Suisse, Genève, Vaud, Jura bernois.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Composition.* — *Dictée.* — *Récitation.* — *Arithmétique : Règles d'intérêt.* — *Variété : Les quatre âges.* — *Errata.*

SOYONS JUSTES !

Quand quelque chose de désagréable nous arrive, nous sommes ainsi faits que nous aimons à rechercher ailleurs qu'en nous-mêmes la cause de nos désagréments ; il nous faut un bouc émissaire.

Dernièrement, le bouc émissaire de notre vie scolaire, dans le canton de Vaud du moins, c'étaient les méthodes dites nouvelles, dont plusieurs sont vieilles de deux ou trois cents ans seulement. Si nos écoles étaient restées figées dans le moule d'avant 1850, je pense qu'une immense clameur s'élèverait pour proclamer notre absence d'esprit de progrès, notre amour de la routine. Mais les efforts de plusieurs générations de maîtres ont fait de notre école ce qu'elle est, c'est-à-dire un instrument très imparfait de culture nationale, meilleur pourtant que ceux qui l'ont précédé. Or il semble parfois que l'on se plaise à regretter le bon vieux temps : les « nouvelles méthodes » ont tout gâté !

Qu'est-ce qu'elles chantent, ces méthodes ? Elles disent que la possession du savoir n'est pas tout, que les moyens de l'acquérir sont beaucoup, parce que leur influence s'étend sur tout le jeune âge, donne à l'esprit de l'homme fait sa tournure, et contribue à créer en lui une volonté réfléchie, un jugement sain ou faussé, selon les cas. Et comme l'activité intellectuelle touche de très près à

l'activité morale, c'est toute l'éducation, c'est tout le problème de la culture sociale qui tient dans cette question, en apparence purement matérielle, des méthodes et des moyens d'enseignement. L'école nouvelle veut aussi l'enfance heureuse, heureuse par le travail joyeusement accompli, heureuse parce que la nature et la forme de ce travail répond à la nature même de l'esprit enfantin, heureuse enfin parce que c'est le seul moyen de préparer pour demain une humanité optimiste, croyant au bien, confiante en sa destinée.

Dans le domaine pratique, les méthodes dites nouvelles ont fait de l'intuition la base des connaissances, de l'étude des choses, la base de celle des mots. Dans toutes les leçons, elles considèrent l'intérêt comme la source de toute activité féconde, l'intérêt, c'est-à-dire cette saine excitation qui naît du travail en commun d'un sujet approprié au développement des élèves et d'une forme de leçon faisant appel à toutes leurs facultés. Pratiquement encore, la didactique de chaque branche s'est attachée à rechercher les procédés à la fois les plus éducatifs et les plus sûrs quant à leurs résultats. Des expériences répétées dans des milliers d'écoles, corroborées dans des centaines d'ouvrages, sont là pour le prouver. Le but idéal n'est pas atteint encore ; il ne le sera jamais ; mais le progrès est en marche et rien ne l'arrêtera.

Or, voici le plus curieux de l'affaire : il est telles Béoties où, si une déconvenue survient, c'est la faute *aux* nouvelles méthodes ! Un recul momentané, apparent ou réel, se manifeste-t-il dans les résultats ? c'est la faute aux nouvelles méthodes. Les manuels sont-ils trop abstraits ? c'est la faute aux nouvelles méthodes.

Il y a plus : si des erreurs viennent à se produire dans l'application du programme, les nouvelles méthodes restent responsables. En voulez-vous des exemples typiques ? Prenons-les dans le degré inférieur où, grâce au caractère élémentaire de l'enseignement, l'influence des méthodes est plus qu'ailleurs visible. Le programme vaudois prescrit une étude séparée de chacun des dix premiers nombres, ce qui signifie d'abord leur notion exacte, puis l'addition, la soustraction, la multiplication et la division de et par ces nombres dans les limites numériques à la portée des élèves ; cette étude

doit aller du concret à l'abstrait, elle doit partir de la numération d'objets sensibles pour aboutir à la numération pure et simple. Nul ne contestera que si cette gymnastique des nombres est faite de façon complète jusqu'à 100, la suite de l'étude n'en soit énormément facilitée. Supposez maintenant (c'est une supposition, nous ne sommes pas en Chine !), supposez que la réflexion vienne à être absente de ce travail, que l'on se borne à faire répéter en chœur, sur le ton lamentable d'une mélodie : $3 + 3$ font 6 ; $6 + 3$ font 9, etc., ou telle autre série numérique ; ou bien supposez que la partie « intuition » soit seule traitée, l'étape « abstraction » totalement négligée et les résultats, en conséquence, insuffisants ; la faute en sera, à n'en pas douter, aux nouvelles méthodes !

Autre supposition : voici des enfants qui apprennent à lire par la méthode phonétique : au bout de très peu de temps, ils sont à même de déchiffrer des textes simples composés à leur intention : nul ne niera que ce ne soit là une satisfaction d'un très grand prix, un précieux encouragement pour ces petits, que l'étude abstraite rebute si vite. Mais cette victoire en appelle une autre ; il faut que l'un après l'autre, patiemment, à mesure qu'ils surgissent dans les textes lus, les mots nouveaux soient expliqués, étudiés, épelés, et, s'ils sont anormaux quant à l'orthographe, copiés plutôt deux ou trois fois qu'une. Supposez maintenant cette étude négligée ou tronquée et les résultats insuffisants, la faute en sera, c'est bien certain, à la méthode phonétique d'épellation, « nouvelle » depuis Port-Royal !

Il y a plus. La doctrine de l'enseignement éducatif tend à faire du maître l'artisan réfléchi de l'éducation de ses élèves ; comme principal, sinon unique moyen d'action, elle ne veut en rien diminuer la part de l'élève dans ce travail commun ; au contraire, elle le veut actif pendant et après la leçon. Supposez maintenant qu'un maître très consciencieux diminue à ses dépens la part du travail qui incombe à l'élève, supposez qu'il observe, réfléchisse, réponde, résolve, corrige, là où c'est l'élève qui doit observer, réfléchir, répondre, résoudre et corriger ; le résultat ne se fera pas attendre ; les élèves deviendront paresseux, habitués qu'ils seront à voir le maître travailler pour eux. Et les détracteurs de l'enseignement

éducatif d'en rejeter la faute sur les nouvelles méthodes, grâce auxquelles on « mâche la besogne » des élèves !

Parlons franc. Les méthodes et leurs auteurs peuvent errer. Cependant, avant de les condamner ne serait-il pas de la justice la plus élémentaire de rechercher si la mauvaise application qui en est faite parfois n'est pas seule responsable des déficits éventuels ? Je crois avoir démontré que ce n'est pas toujours ce que l'on fait dans la pratique. Pourtant, la justice n'honore pas seulement les nations ; elle honore les individus ; elle honore toutes les collectivités.

Ernest BRIOD.

SYNODE SCOLAIRE BERNOIS

La séance ordinaire du synode scolaire, présidée par M. Bigler, a eu lieu dans la salle du Grand Conseil à Berne, le 14 décembre dernier. M. Ritschard, directeur de l'instruction publique, assistait à la séance.

Le premier objet à l'ordre du jour était la réforme de l'enseignement, telle qu'elle découlait d'une motion de M. Ed. Balsiger, directeur de l'école normale de Berne. Cette réforme, présentée par M. Schenk, directeur municipal des écoles de la ville fédérale, a eu une vraie malchance. Pendant trois heures d'horloge, de 9 h. $\frac{1}{2}$ du matin à midi et demie, une douzaine d'orateurs se sont escrimés sur cette pièce de résistance : Quelle proportion des heures d'école doit-on consacrer au développement physique et aux exercices corporels ? Les uns voulaient *le tiers*, d'autres *le tiers environ*, d'autres encore parlaient du *tiers au plus*, pendant que M. Boinay, député de Porrentruy, estimait qu'en disant *une partie plus considérable des heures de classe*, on tenait suffisamment compte des réclamations des réformistes. Après avoir entendu encore MM. Weingart, Wittwer (Langnau) Wittwer (Berne), Stauffer, Grüssi, Balsiger, Siegenthaler, Finsler, etc., l'assemblée décide qu'on vouera une plus grande attention au développement physique et aux exercices corporels (jeux, gymnastique, dessin, travaux manuels, travaux du sexe, tenue du ménage).

Le rapporteur, M. Schenk, estime que toutes les heures consacrées à ces travaux divers doivent être comprises dans le minimum légal, c'est-à-dire dans les 800 heures annuelles du cours inférieur et dans les 900 heures des cours moyen et supérieur. Plusieurs orateurs estiment qu'il ne restera plus de temps pour les branches principales et on renvoie toute décision sur ce sujet à plus tard. L'assemblée repousse ensuite une troisième conclusion tendant à rendre obligatoires les travaux manuels et les travaux agricoles des garçons, la gymnastique des filles, la cuisine, la lessive et le jardinage pour les filles de la neuvième année scolaire. Toutes les autres propositions du comité — et il en reste treize — sont renvoyées pour nouvelle étude, après que M. le professeur Dr J.-H. Graf les eut qualifiées un peu sévèrement de bagatelles. Là-dessus on s'en fut dîner à l'*Hôtel de l'Ours*.

Dans la séance de l'après-midi, le synode a adopté une résolution en faveur de

l'augmentation du traitement des maîtres primaires, tout en exprimant le vœu que les décrets législatifs nécessaires soient déposés le plus tôt possible. C'est M. Mühlethaler, de Berne, qui a développé cette résolution. Elle a été amendée par M. Wittwer de Langnau, qui veut inviter la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique à réclamer l'augmentation de la subvention fédérale, afin qu'elle réponde enfin aux besoins de l'école populaire. Cet amendement, combattu par MM. Schneider et Raetz, mais appuyé par MM. Boinay, député et Graf, professeur, est adopté par la grande majorité des délégués.

M. Schneider étudie ensuite les mesures à prendre en vue de stimuler l'intérêt du public pour les examens de recrues. Le rapporteur estime que les cours complémentaires doivent former le jeune homme à la vie pratique, fortifier son jugement, augmenter ses connaissances et le préparer aux examens de recrues. Pour cela, il faut procéder à un examen préparatoire avant le recrutement ou à un *simulacre de l'examen de recrues*, comme le dit le texte français des propositions du bureau. M. Schneider conseille encore aux instituteurs d'assister aux examens de recrues, d'avoir avec l'inspecteur scolaire des conférences pour discuter le programme de l'examen, de remplir soigneusement le bulletin de recrutement annexé au livret scolaire. Il estime aussi que la Direction de l'instruction publique devrait chaque année informer le public de la date de l'examen, tout en invitant les autorités, le personnel enseignant et les amis de l'école à assister à ces épreuves.

M. Schneider voulait aussi qu'on délivrât un diplôme aux recrues qui obtiennent la note totale 4 ou 5. Ce diplôme, de la grandeur d'une carte de fête de tir, aurait été délivré le jour même de l'examen de recrues. La carte portée sur le chapeau n'aurait-elle pas remplacé le bouquet de fleurs artificielles et les rubans dont nos jeunes conscrits se décorent le jour du recrutement ?

En se basant sur l'article 5 du décret du 22 novembre 1904 concernant les élections, M. Wittwer, de Langnau, demande qu'on veuille bien remettre à chaque recrue un exemplaire de la constitution cantonale et de la constitution fédérale. On sait que les deux constitutions seront désormais reliées à la suite du livret de service.

Pour notre compte, nous avons soulevé l'idée du don d'une médaille artistique indiquant l'année du recrutement. Cette médaille pourrait être délivrée par la commission scolaire en séance solennelle ou à l'ouverture d'un nouveau cours complémentaire. Ce serait là une dépense peu importante pour les communes, si l'Etat faisait les frais des matrices. On sait que dans quelques cantons on a fait cadeau d'un écu de cinq francs aux recrues qui obtenaient quatre fois la note un dans leurs livrets de service. Les bons médailleurs ne manquent pas dans notre canton ; citons, en particulier, l'atelier des frères Holy, à Saint-Imier.

Mais ni diplômes, ni exemplaires de la Constitution, ni médailles ne seront délivrés pour le moment, car l'assemblée repousse la conclusion et l'amendement.

Les délégués sont d'ailleurs fatigués et ils remettent à une prochaine session, en février probablement, l'examen d'un programme des cours complémentaires, ainsi que la discussion de deux motions sur le registre d'école et sur l'abandon de la revision du manuel allemand d'histoire sainte. M. le recteur Finsler, de Berne, propose qu'on y ajoute encore la discussion d'un décret sur les inspecteurs.

H. GOBAT.

CHRONIQUE SCOLAIRE

SUISSE. — Il y a en ce moment en Suisse 12,706 instituteurs et 12,439 institutrices.

GENÈVE. — En remplacement de M. Dussoix, inspecteur des écoles primaires et des écoles secondaires rurales, qui se retire après une carrière de 55 ans dans l'enseignement public, le Conseil d'Etat a nommé notre collaborateur et ami, M. Charles Pesson, instituteur à Céligny. Toutes nos félicitations au nouvel inspecteur, qui fut le dévoué et actif secrétaire de notre dernier Congrès. Nous reviendrons sur cette nomination dans notre prochain numéro.

VAUD. — **Instruction publique.** — M. Benjamin Emery, inspecteur scolaire pour le VI^e arrondissement (Avenches, Yverdon, Grandson), a donné sa démission pour le 1^{er} février prochain. M. Emery laissera, par son tact et sa modération, le meilleur souvenir dans le corps enseignant.

† **Aimé Henrioud.** — Le 26 décembre, un long cortège d'adultes, de collègues et d'enfants accompagnait au champ du repos M. Aimé Henrioud, enlevé prématurément à sa famille et à l'école après plusieurs mois de souffrances supportées avec autant de résignation que de courage.

Breveté en 1881, il fut nommé à Denges ; en 1887, le poste d'Ependes étant à repourvoir, Henrioud fit l'examen et fut appelé à desservir la première classe. C'est dans ces deux localités que notre collègue exerça, avec l'autorité et la compétence que nous lui connaissons, les délicates fonctions d'instituteur.

Il y a peu de mois, un grand deuil frappait déjà le corps enseignant du district ; nous avions à pleurer la mort d'un collègue aimé et chéri, M. Paul RoCHAT ; peu à peu, les cicatrices s'étaient refermées, quand, tout à coup, aujourd'hui, la plaie s'ouvre à nouveau toujours plus brûlante et plus saignante.

Henrioud ne comptait que des amis et comme il savait les défendre dans les jours pénibles, combien il aimait à nous entretenir des bons amis qu'il avait conservés à Denges ! Est-ce à dire, chers collègues, qu'il n'ait pas connu les moments amers ? Non ; appelé à servir le public, il eut des luttes à livrer, il eut des heures d'angoisse, puis, peu à peu, le calme, la sérénité étaient revenus.

Jouissant d'une robuste santé, sa maladie fut une surprise pour tout le monde. Bénigne au début, bientôt elle s'aggrava. Cependant, se sentant un peu mieux cet automne, malgré les conseils de ses amis qui l'encourageaient à prendre un remplaçant, Aimé Henrioud avait voulu reprendre sa classe, qu'il dut quitter à fin novembre. Dès lors, la maladie, lentement, mais sûrement, faisait son œuvre et fauchait cette vie encore pleine d'espérance et de rêves. La fin fut lente et calme comme la flamme de ces lampes qui, faute d'huile, s'éteignent lentement.

Avec le poète nous dirons :

Il eût fallu les aimer plus,
Ces amis que trop tard on pleure
Quand les regrets sont superflus,
Quand on a laissé passer l'heure.

Dans le temple d'Ependes, où se fit le service funèbre, M. Peyrollaz, pasteur et président de la Commission scolaire, a rappelé en termes émus et élevés les qualités du défunt. « Nous ne sommes pas réunis dans un lieu, dit-il, où nous devons glorifier l'homme ; qu'il me soit cependant permis de donner libre essor aux sentiments qui étreignent mon cœur.

» Pédagogue expérimenté, père de famille dévoué, citoyen aimant sa patrie, Aimé Henrioud exerçait dans chacun de ces rôles l'amour du bien et il a cherché à l'inculquer aux habitants de notre village. »

Après un chœur, chanté par environ quatre-vingts collègues, M. Henry, délégué de district, dans une magistrale oraison, rappelle, au nom des collègues du canton et du district, toute l'estime et toute l'amitié qu'ils avaient pour le cher défunt. « Aimé Henrioud, dit-il, grâce à des dons du cœur particuliers, à son éloquence facile, à son caractère jovial, à son esprit subtil et conciliant, était très écouté dans nos assemblées ; c'était l'âme de nos conférences ; on ne concevait pas une réunion sans sa présence ; c'est pourquoi cette mort soudaine creusera dans nos rangs un vide qui sera difficilement comblé.

» En ce jour de deuil, nos pensées vont à ses parents, père et mère, à sa veuve éplorée, à ses enfants qui ont perdu leur soutien, leur espérance, l'objet de leur plus chère affection.

» Lorsque, le dimanche, vous viendrez fleurir la tombe de celui qui vous était cher, vous songerez que de nombreux amis sont avec vous en pensée, vous songerez que la tombe peut ravir le corps, mais que le souvenir ne meurt pas. »

M. le pasteur Peyrollaz prononce la prière finale, puis la foule s'écoule sous la brume ; le cercueil descend dans la tombe et la terre recouvre pour toujours celui qui laissera dans le cœur de ceux qui l'ont connu un souvenir ému et béni.

N. C.

**** Mutualité scolaire. —** A la suite d'une conférence de MM. Jules Coindet, syndic, et Francfort, instituteur, une mutualité scolaire s'est constituée à Marchissy. La première séance a réuni une dizaine de pères de famille représentant un total de 21 enfants. D'autres adhésions suivront. Prochainement l'institution sera en mesure d'entrer en relations avec la Caisse cantonale d'assurances populaires.

JURA BERNOIS. — Au Corps enseignant du Jura. — Sous la date du 26 novembre 1907, le comité de la Société pédagogique jurassienne a adressé à tous les sociétaires la circulaire suivante :

Chers collègues,

Il a été constaté, lors de la réception des comptes du Comité central sortant de charge, qu'un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices refusent systématiquement le paiement de leurs cotisations, et empêchent ainsi l'administration de donner à la marche des affaires le développement qu'elles comportent. Les deux Comités des Franches-Montagnes et de Courtelary ont soldé leurs comptes par des déficits, et nous prévoyons le même résultat si les remboursements sont refusés en aussi grand nombre que les années précédentes. La cotisation annuelle est de 50 cts. pour les abonnés à l'*Educateur* ; les non-abonnés paient 1 fr. dont la moitié pour la Société pédagogique romande ; notre caisse est responsable des

refus. Ces deux cotisations sont perçues par les caissiers des sections, sans frais pour les membres présents aux assemblées.

Notre Société pédagogique jurassienne compte près de 600 membres, dont 175 seulement sont abonnés à l'*Educateur* ; vous pouvez vous-mêmes établir nos ressources financières si les refus des années précédentes se renouvellent encore. Nos relations avec les collègues des cantons romands sont déjà si restreintes que ce serait manquer à nos devoirs de ne pas chercher à les favoriser.

Nous croyons vous avoir suffisamment démontré, chers collègues, qu'il est de toute nécessité de réserver un bon accueil à nos cartes de remboursement, et nous vous prions, Mesdames et Messieurs, d'agréer nos salutations patriotiques.

Au nom du Comité Central :

Le Secrétaire,
W. CHOCHARD.

Le Caissier,
L. CHOPARD.

Le Président,
C. ROMY.

***** Synode de Delémont.** — La réunion du synode a eu lieu le 21 décembre au chef-lieu du district, sous la présidence de M. Nussbaumer, instituteur secondaire.

La discussion des statuts de la société cantonale a pris passablement de temps ; il en est de même du rapport sur la réunion des délégués envoyés à l'assemblée de Berne. Ce sont là d'ailleurs des objets de première importance qui méritent toute l'attention du corps enseignant. M. Gobat, ayant donné sa démission de délégué, il est remplacé par Mlle Châtelain, professeur à l'école normale des institutrices. M. Rérat, instituteur, fournit des renseignements intéressants sur la marche de la mutualité scolaire de Delémont et environs. Cette œuvre sociale ne peut prospérer que par le dévouement absolu de ses collecteurs ; la marche de la mutualité est normale, sauf à Courroux, où le départ de M. Rieder, instituteur, a été une perte très sensible et a fait diminuer le nombre des mutualistes.

M. Nussbaumer fait ensuite une causerie très écoutée sur Alexandre Dumas, fils, que le conférencier étudie surtout au point de vue du dramaturge et du moraliste. La conférence de M. Nussbaumer aura engagé plus d'un collègue à profiter de la bibliothèque des instituteurs, qui offre un beau choix d'œuvres littéraires et scientifiques.

Un dîner en commun, très bien servi, au *Restaurant Central*, chez M. François Tschopp, réunit une trentaine de participants. On s'y est gentiment amusé.

***** Synode de Courtelary.** — Il s'est réuni le 23 décembre au chef-lieu du district. Le nouveau comité, élu pour quatre ans, se compose de MM. P. Chausse, de Péry, comme président, de M. Laager, également à Péry, comme secrétaire et de M. Villars, à Orvin, comme caissier.

M. Beuchat, maître secondaire à Corgémont, ayant fait remarquer que les réunions synodales manquent de vie et d'animation, il est décidé que le comité veuille bien trouver deux fois l'an une personne qualifiée pour présenter à l'assemblée un sujet d'actualité, littéraire ou scientifique.

La réunion d'été n'aura plus lieu au chef-lieu du district, mais dans une autre localité du vallon de Saint-Imier ou dans quelque hôtel de la montagne (Tramelan, Mont-Soleil, Chasseral).

H. GOBAT.

BIBLIOGRAPHIE

Manuel de comptabilité, par Louis Pelet, professeur, ancien directeur de l'École de commerce de Lausanne. — Imprimerie Lucien Vincent 1908. — Prix : 2 f.

« Peu de théorie, mais beaucoup d'exercices pratiques », tel fut le résumé d'une lettre de M. Charles Dufour, répondant à un instituteur qui devait enseigner l'arithmétique dans un établissement secondaire.

« Pour un maître, savoir faire travailler la main, l'esprit et l'intelligence de de l'élève en classe, est une garantie du succès de son enseignement », répétait souvent un régent dont la carrière pédagogique fut appréciée de tous.

L'auteur du manuel que nous voudrions faire connaître aux lecteurs de *l'Éducateur*, semble, dans cet ouvrage de 200 pages, s'être inspiré de ces deux principes.

Pour la théorie : quelques phrases simples et précises donnent les renseignements indispensables et suffisent à l'intelligence des problèmes.

Pour la pratique : exercices nombreux et des plus variés ; rien ne paraît avoir été oublié : arithmétique commerciale, comptes de ménage, comptabilité industrielle, commerciale, de banque, en partie simple, puis en partie double, comptes courants par les diverses méthodes ; comptabilité agricole, viticole, comptes de fromageries, de tutelles, de communes, de sociétés diverses, monnaies des principaux pays, etc.

L'auteur s'est efforcé à faire de son travail un livre pratique et utile, et nous croyons qu'il y a réussi.

Les ouvrages semblables que nous connaissons sont, ou trop simples et incomplets, ou trop étrangers à nos occupations et à notre vie, ou encore trop volumineux et trop coûteux.

Le « Manuel de comptabilité » de M. L. Pelet a tout ce qu'il faut pour être vraiment utile à nos écoles primaires et à nos établissements secondaires. Son prix est abordable, son format pratique, et l'impression ne laisse rien à désirer.

En date du 23 décembre 1907, le Département de l'instruction publique approuve le présent ouvrage et en recommande l'emploi dans les établissements d'instruction publique secondaire du canton de Vaud. P.

Histoire du Peuple de Dieu. Récits bibliques extraits de l'Ancien Testament, par Ch. Biéler, pasteur. Première partie.

Chaque automne voit éclore de nouveaux manuels bibliques, catéchismes, anthologies. Il n'y a que l'embarras du choix. Celui que nous annonçons ne prétend innover en rien. Il se place carrément sur le terrain biblique et cela lui vaudra peut-être la sympathie de ceux qui redoutent les idées nouvelles. Il est clair, bien ordonné. Les quarante leçons qu'il contient vont de la Création à l'époque des Juges. Chaque leçon est précédée d'un sommaire destiné, selon l'auteur, à être appris par cœur. Puis vient le récit lui-même, qui reproduit très simplement la matière de la leçon. Le texte central en fait ressortir l'enseignement moral et religieux. Il est extrait de la Bible et devra être expliqué soigneusement. L'ouvrage est illustré de gravures et vignettes, cartes, vues ; quelques-unes, très naïves, plairont aux enfants. Le manuel biblique officiel de M. Valotton, dont une deuxième édition va paraître, fait à celui de M. Biéler une concurrence redoutable. Nous n'en signalons pas moins celui-ci aux maîtresses des classes inférieures, aux moniteurs et monitrices, persuadé qu'il leur rendra des services.

H. Gz.

PARTIE PRATIQUE

COMPOSITION

Le cuir.

Plan. 1. D'où vient le cuir. 2. Animaux qui le fournissent. 3. Sa fabrication. 4. Quels sont les divers usages du cuir.

DÉVELOPPEMENT. Le cuir provient de la peau des animaux à laquelle on a fait subir une préparation spéciale pour la rendre inaltérable.

Le bœuf et le buffle donnent un cuir épais et solide, mais ne pouvant servir qu'à fabriquer des semelles et des objets grossiers. Le cuir fourni par la vache, le veau, le cheval, est au contraire souple et mou et peut être utilisé dans la fabrication des chaussures. La peau de la chèvre, du mouton, celle de l'âne ou du mulet donnent un cuir fin et grenu. Les peaux d'agneau et de chevreau sont destinées à la ganterie.

On ne peut donc pas utiliser directement la peau des animaux, car elle se putréfie. Il faut lui faire subir certaines préparations.

Si les peaux ont été séchées, on commence par les ramollir dans l'eau, elles reprennent l'apparence de peaux fraîches. Le premier travail consiste à enlever les poils; à cet effet, il faut laisser séjourner les peaux dans de l'eau de chaux de façon que les poils puissent s'arracher facilement. On les enlève en raclant la surface avec un couteau émoussé.

Avant de procéder au tannage, les peaux sont placées dans un baquet de bois et des hommes, armés de lourds pilons, les frappent pour les assouplir. Puis vient le tannage; pour cette opération, on emploie le tan. Le tan est l'écorce du jeune chêne séchée et moulue et qui renferme une substance *astringente* appelée tannin. Ce dernier, mis en contact avec les fibres des peaux, en change complètement la nature.

On tanne les peaux en les plaçant dans de grandes fosses où on les laisse pendant plusieurs mois. Lorsqu'on les retire des fosses, elles sont devenues du cuir. Certaines peaux comme celles de l'agneau, du chevreau ne sont pas tannées, mais mégies. Le tan est remplacé par l'alun. Ces peaux sont imprégnées d'une pâte composée de farine, d'œufs, d'alun et de sel; en fort peu de temps, elles deviennent imputrescibles.

Les *cuirs mous* sont ensuite soumis au corroyage, opération qui consiste à leur donner la fermeté, la souplesse, le poli absolument nécessaires.

On appelle encore peaux chamoisées celles qui sont employées pour confectionner les porte-monnaie, les gants; au lieu de les tanner, on les imprègne d'huile de poisson et ensuite on les foule pour leur donner de la souplesse. Autrefois, c'était la peau de chamois que l'on préparait de la sorte, d'où le nom de peau chamoisée. Aujourd'hui, on traite ainsi les peaux de daim, de chèvre, etc.

On se sert du cuir pour fabriquer quantité de choses utiles: des chaussures de toute espèce, des selles de chevaux, des bourses, des sacs et une foule de menus objets.

C. FAILLETTAZ.

Modèle de rédaction.

La Tine de Conflans.

Représentez-vous une enceinte presque circulaire de rochers de dix-huit à vingt-un mètres de hauteur, les uns à pic, les autres surplombants, excavés, crevassés, travaillés de mille manières par le temps, l'air et les eaux; offrant ici des saillies et des renflements aussi diversifiés que pittoresques; là des rentrées, des enfoncements, des cavités sombres tapissées de mousses, d'algues, de conferves, et toujours humectées des filets d'eau perlée qui distillent de leurs voûtes. Ces rochers sont surmontés à leurs sommets bizarrement découpés de sapins placés comme en vedette, d'érables, de peupliers, d'aliziers, de sorbiers sauvages et d'autres arbres et arbustes aussi variés pour la forme, la grandeur, le port et le jet des rameaux, que pour le ton de la verdure et la mobilité des feuillages.

Des fentes de ces massifs s'élancent d'autres arbustes, mêlés à des plantes grim-pantes, tels que le lierre et la couleuvrée qui retombent en festons, ou coulent en guirlandes autour de leurs flancs anguleux, dont elles égayent la sévère nudité.

Du côté du nord, cette vaste paroi de rochers s'ouvre jusque vers le milieu de sa hauteur, et laisse un étroit passage à la Venoge qui, tranquille jusque là, s'élanche avec impétuosité de cette embrasure oblique, tombe en bouillonnant dans un vaste bassin qu'elle s'est creusé elle-même, remplit toute cette enceinte de bruit, d'écume, d'humide poussière; puis se calmant bientôt, se transforme en une masse transparente, dont la légère ondulation fait vaciller le ciel et le paysage qui s'y répètent.

A l'ouest, l'œil démêle, à travers les sinuosités d'un lit caverneux et embar-rassé, le Veyron, qui, accélérant sa course de chute en chute, écume, bouillonne, lutte contre les rochers qui lui font obstacle; puis, comme fatigué de tant d'agi-tations et de combats, charmé d'avoir trouvé la belle rivière dans le sein de laquelle il doit perdre son nom et sa turbulence, il mêle enfin ses eaux à celles de sa compagne vagabonde.

DOYEN BRIDEL.

Le Conservateur Suisse.

Sujet analogues à développer :

1. Une cascade.
2. La source de l'Orbe.
3. Les gorges (de l'Arnon, du Chaudron, du Trient, etc.; les ravins de la Mentue, de la Paudèze.)
4. La jonction de l'Arve et du Rhône (ou d'autres rivières).
5. L'embouchure d'un cours d'eau dans un lac.

H.

DICTÉE

Le cuir.

Tous les peuples, même les plus sauvages, ont connu quelque moyen de rendre la peau des animaux propre à leurs besoins. Dans les pays qui passent aujourd'hui pour les plus civilisés, le travail des matières de cette espèce alimente plusieurs professions distinctes, telles que celles du tanneur, du corroyeur, du mégissier, etc.

L'art du tanneur consiste à tanner les peaux, à les rendre inaltérables en y

incorporant une substance qui existe dans les fleurs, les feuilles, les fruits, les suc d'une multitude de plantes et qu'on appelle tannin ou acide tannique, parce qu'on l'a d'abord *trouvée* dans le tan, c'est-à-dire dans l'écorce *broyée* du chêne.

Toutes les peaux peuvent *être tannées*. Néanmoins, on ne travaille ordinairement que celles de bœuf, de vache, de veau et de cheval, et ce n'est que lorsqu'elles ont *été préparées* qu'elles prennent le nom de cuirs. Avec les peaux de taureau, de bœuf et de vache adulte, on fait les cuirs forts pour les grosses semelles. Avec celles de jeune bœuf, de jeune vache, de veau et de cheval, on fait les cuirs mous pour les empeignes des chaussures et les divers ouvrages qui ont besoin d'une grande souplesse. MAIGNE.

DEVOIR. — Ecrire la famille du mot cuir (latin corium) et expliquer chaque mot. Dérivés : cuirasse — cuirasser — cuirassier — coriace — coriacé.

Composés : s'encuirasser — excorier — excoriation.

C. F.

RÉCITATION.

Le vieux pauvre.

Donner de son argent aux pauvres, c'est très bien ;
Comment faire quand on n'a rien ?
On peut leur montrer qu'on les aime.
Donner son cœur, voilà la charité suprême ;
C'est ce que petit Jean a compris de lui-même.
En allant à l'école, il rencontre en chemin
Un bon vieux tout tremblant qui, son bâton en main,
Allait chantant d'une voix triste ;
Car la misère, hélas ! fait que les malheureux
Souvent chantent pour nous tout en pleurant sur eux !
Or petit Jean n'est pas un égoïste :
Il voudrait bien donner quelque chose au vieillard !
Mais petit Jean n'a pas un liard...
« J'ai goûté, se dit-il, d'un pain et d'une pomme,
Mais lui, qui sait s'il a déjeuné, ce pauvre homme ?...
Comme il tremble ! comme il est vieux !
Comme il marche avec peine... Il ressemble à grand-père !
A cette idée enfin, Jean, qui se désespère,
Essuie — avec sa manche en lustrine — ses yeux
Tout à coup, petit Jean part à toute vitesse,
Aborde le vieux et se baisse...
Le vieillard tout surpris disait : « Que faites-vous ? »
Mais petit Jean est à genoux :
Il renoue un cordon de la pauvre chaussure !
Le vieux, dont la marche est mal sûre,
Eût pu tomber en effet,
S'il avait mis le pied sur le cordon défait !

Petit Jean, que Dieu te bénisse !

Que ta mère se réjouisse !

Un riche peut donner de l'or :

Toi, tu donnes ton cœur : c'est le plus beau trésor.

(H.)

Jean AICARD.

ARITHMÉTIQUE

Règles d'intérêt.

Lorsqu'une personne a besoin d'argent, elle s'adresse à un voisin ou à une banque qui a des fonds disponibles et lui demande la somme nécessaire à ses besoins.

Celui qui demande la somme et l'obtient s'appelle *emprunteur* ou *débiteur*.

Celui qui remet la somme fait un prêt et prend le nom de *prêteur* ou *créancier*.

Le prêteur rend un service à l'emprunteur, donc il mérite *une rétribution* ou *une récompense* ; en même temps il s'impose un sacrifice, puisqu'il aurait pu spéculer avec son argent et se procurer un gain, donc il mérite *un dédommagement*.

Cette rétribution et ce dédommagement se fixent à *tant pour cent par an*. Cela veut dire que l'emprunteur donne au prêteur 1, 2, 3, 4, 5 fr., etc., suivant le cas, pour chaque centaine de francs qu'il garde et utilise pendant une année.

La somme empruntée s'appelle *capital* = c .

Le tant pour cent, payé au prêteur, à la fin de chaque année, pour chaque centaine de francs empruntés, s'appelle *taux* = t .

Le taux, multiplié par le nombre de centaines du capital, puis par le nombre d'années du placement, s'appelle *intérêt* = i .

Le nombre d'années, de mois, de jours, du placement, se représente par la lettre n .

Le capital, augmenté de ses intérêts, s'appelle *somme*.

Recherche de l'intérêt.

On calcule l'intérêt par une suite raisonnée de multiplications et de divisions. C'est la méthode qu'on emploie dans tous les cas simples, c'est-à-dire le plus souvent, exemples :

Calcul oral.

1.	Quel est l'intérêt annuel de	100 fr. à 4 % ?	R. 4 fr.
2.	»	» 200 fr. à 3 % ?	R. 6 fr.
3.	»	» 300 fr. à 5 % ?	R. 15 fr.
4.	»	» 400 fr. à 2 % ?	R. 8 fr.
5.	»	» 500 fr. à 6 % ?	R. 30 fr.
6.	»	» 1000 fr. à 3 1/2 % ?	R. 35 fr.
7.	»	» 50 fr. à 4 % ?	R. 2 fr.
8.	»	» 50 fr. à 5 % ?	R. 2,5 fr.
9.	»	» 150 fr. à 4 % ?	R. 6 fr.
10.	»	» 250 fr. à 4 % ?	R. 10 fr.
11.	»	» 350 fr. à 3 % ?	R. 10,5 fr.
12.	»	» 1 fr. à 5 % ?	R. 5 c.

13.	Quel est l'intérêt annuel de	1 fr. à 4 ‰ ?	R. 4 .
14.	» »	1 fr. à 2 ‰ ?	R. 2 c.
15.	» »	1 fr. à 4 1/2 ‰ ?	R. 4,5 c.
16.	» »	1 fr. à 3,5 ‰ ?	R. 3,5 c.
17.	» »	1 fr. à 4 1/4 ‰ ?	R. 4,25 c.
18.	» »	1 fr. à 4 3/4 ‰ ?	R. 4,75 c.
19.	» »	10 fr. à 5 ‰ ?	R. 50 c.
20.	» »	25 fr. à 4 ‰ ?	R. 1 fr.

Calcul écrit.

- Quel est l'intérêt annuel de 1500 fr. à 3 ‰ ?
 Solution : capital = 1500 fr.
 Nombre de centaines 1500 : 100 = 15.
 Intérêt = 15 × 3 = 45 fr.
- Quel est l'intérêt annuel de 1275 fr. à 4 ‰ ?
 Solution : capital = 1275 fr.
 Nombre de centaines = 1275 : 100 = 12,75.
 Intérêt = 12,75 × 4 = 51,00 fr.
- Quel est l'intérêt de 680 fr. à 5 ‰ pendant 1 an ?
 Solution : capital 680 fr.
 Nombre de centaines = 680 : 100 = 6,8.
 Intérêt = 6,8 × 5 = 34,0 fr.
- Quel est l'intérêt de 925 fr. à 2 ‰ pendant 2 ans ?
 Solution : capital 925 fr.
 Nombre de centaines = 925 fr. : 100 = 9,25.
 Intérêt annuel = 9,25 × 2 = 18,50 fr.
 Intérêt pour 2 ans = 18,50 × 2 = 37 fr.
- Quel est l'intérêt de 240 fr. à 4 1/2 ‰ pendant 5 ans ?
 Solution : capital 240 fr.
 Nombre de centaines = 240 : 100 = 2,4.
 Intérêt annuel = 2,4 × 4,5 = 10,80 fr.
 Intérêt pour 5 ans = 10,80 × 5 = 54 fr.
- Quel est l'intérêt de 3150 fr. à 3 1/2 ‰ pendant 15 mois ?
 Solution : 15 mois = 15/12 année = 5/4 année.
 Capital 3150 fr.
 Nombre de centaines 3150 : 100 = 31,5.
 Intérêt annuel = 31,5 × 3,5 = 110,25 fr.
 Intérêt pour 15 mois = 110,25 × 5/4 = 137,81 1/4 fr.
- Quel est l'intérêt de 485 fr. à 6 ‰ pendant 7 mois ?
 Solution : 7 mois = 7/12 année.
 Capital 485 fr.
 Nombre de centaines = 485 : 100 = 4,85.
 Intérêt annuel = 4,85 × 6 = 29,10 fr.
 Intérêt pour 7 mois = 29,10 × 7/12 = 16,975 fr.
- Quel est l'intérêt de 280 fr. à 4 1/2 ‰ pendant 1 an 7 mois ?
 Solution : 1 an 7 mois = 19/12 année.

Capital 280 fr.

Nombre de centaines = $280 : 100 = 2,8$.

Intérêt annuel = $2,8 \times 4,5 = 12,60$ fr.

Intérêt pour 1 an 7 mois = $12,50 \times \frac{19}{12} = 19,95$ fr.

9. Intérêt de 500 fr. à 4 % pendant 1 semaine ?

Solution : 1 semaine = $\frac{1}{52}$ année.

Capital 500 fr.

Nombre de centaines = 5.

Intérêt annuel = $5 \times 4 = 20$ fr.

Intérêt pour 1 semaine = $20 \times \frac{1}{52} = 0,384$ fr.

10. Quel est l'intérêt de 1820 fr. à 4 $\frac{1}{4}$ % pendant 15 semaines ?

Solution : 15 semaines = $\frac{15}{52}$ année.

Capital 1820 fr.

Nombre de centaines = $1820 : 100 = 18,2$.

Intérêt annuel = $18,2 \times 4,25 = 77,35$ fr.

Intérêt pour 15 semaines = $77,35 \times \frac{15}{52} = 22,31 \frac{1}{4}$ fr.

11. Quel est l'intérêt de 175 fr. à 4 % pendant 7 semaines ?

Solution : 175 fr. = $1,75 \times 4 = 7$ fr.

Intérêt pour 7 semaines = $7 \times \frac{7}{52} = \frac{49}{52}$ fr.

12. Quel est l'intérêt de 2560 fr. à 4 $\frac{3}{4}$ % pendant 18 semaines ?

Solution : 18 semaines = $\frac{18}{52} = \frac{9}{26}$ année.

Capital 2560 fr. = 25,6 centaines.

Intérêt pour 18 semaines = $25,6 \times 4,75 \times \frac{9}{26} =$ fr. $42,09 \frac{3}{13}$.

13. Quel est l'intérêt de 250 fr. à 4 $\frac{1}{4}$ % pendant 60 semaines ?

R. 12,26. fr.

14. Quel est l'intérêt de 580 fr. à 5 % pendant 45 semaines ?

R. 25,09 $\frac{8}{13}$ fr.

A. C.

VARIÉTÉ

Les quatre âges (d'après Ovide).

Après l'apparition de l'homme, on vit naître l'âge d'or où chacun, par son propre penchant, suivait les lois de la justice et de la fidélité. La terreur et les supplices étaient ignorés. Il n'y avait pas de coupables craignant le regard des juges.

Les hommes ne connaissaient pas d'autres pays que le leur. Les villes n'avaient pas besoin d'être défendues par des fossés profonds ; on n'avait ni casques ni épées. Les nations vivaient dans une tranquille sécurité.

On n'avait pas besoin de meurtrir la terre par le soc des charrues. Elle produisait d'elle-même toutes les choses nécessaires, et les hommes cueillaient les fruits des arbres, les fraises des montagnes, les baies des buissons, et même ils ramassaient les glands des chênes touffus. Un printemps éternel régnait. De leurs tièdes haleines, les doux zéphirs caressaient les fleurs qui naissaient sans culture. Des

moissons abondantes couvraient la terre. Des fleuves de lait et de nectar se répandaient de tous côtés ; le miel doré découlait des chênes creux.

Jupiter s'empara de l'empire du monde, après avoir précipité Saturne au fond du Tartare. Alors le siècle d'argent prit naissance. Inférieur au précédent, cet âge était pourtant supérieur à l'âge d'airain qui suivit. Jupiter abrégea la durée du printemps et en forma quatre saisons. Alors aussi les chaleurs embrasèrent l'atmosphère et les vents froids amenèrent les frimas. Les hommes cherchèrent des abris ; leurs maisons furent d'abord des antres, des buissons épais, des huttes de branchages. Ils jetèrent dans les longs sillons les semences des céréales et les jeunes bœufs gémissaient sous le joug.

A cet âge succéda le siècle d'airain. Les esprits y furent plus farouches et plus prompts à courir aux armes.

Le siècle de fer fut celui des excès. Tous les crimes se montrèrent. La bonne foi et la vérité s'enfuirent ; à leur place on vit les fraudes, les tromperies, les ruses, les mensonges, la violence et le désir ardent de tout posséder. Le pilote ouvrit ses voiles à des vents inconnus ; les arbres des hauts sommets, transformés en carènes, bravèrent les flots.

Le laboureur défiant traça des limites autour du champ qu'il cultivait ; la terre commune fut partagée entre divers maîtres. On lui demanda ses moissons, mais aussi les trésors qu'elle cachait dans ses profondeurs. On creusa pour les y découvrir et les maux s'en aggravèrent. Le fer nuisible, l'or plus nuisible encore sortirent de son sein. La guerre s'arma de l'un et de l'autre. Les glaives, entre des mains homicides, se choquèrent bruyamment. On vécut de rapines, il n'y eut plus d'hospitalité. La piété fut rejetée et Astrée (fille de Jupiter et de Thémis, déesse de la justice), la dernière divinité, quitta cette terre qui buvait le sang des carnages.

Le ciel même n'était pas en sécurité. On raconte que des Géants, pour s'en rendre maîtres, élevèrent jusqu'aux étoiles des montagnes entassées. Mais Jupiter brisa l'Olympe de sa foudre, renversa le Pélion qu'ils avaient posé sur l'Ossa et les écrasa sous leurs masses croulantes.

La terre, alors, dit-on, arrosée du sang de ses fils, ranima leurs restes, leur donna une forme humaine afin que quelque chose restât de ce qu'elle avait produit. Mais cette race impie méprisa encore les dieux, fut toujours plus cruelle et avide de carnages et de violences, se montrant digne du sang dont elle naquit.

L.-S. P.

Errata.

Dans l'Éducateur 1907, p. 722, art. 7, au lieu de : *venant d'Afrique*, lisez : *venant du sud-est*.

A la page suivante, dernière ligne, au lieu de *Famille des malvacées*, lisez : *Famille des Tiliacées*, et supprimez le reste de la ligne.